

**Comité du plan départemental d'action pour le logement
et l'hébergement des personnes défavorisées
Arrêté portant désignation**

Le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.3221-3 et L.3221-7,

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental,

Vu les règles régissant le comité prévoyant la présence du président du Conseil départemental et de conseillers départementaux,

Considérant que le président du Conseil départemental a qualité pour désigner le conseiller départemental appelé à le représenter ainsi que les membres du Conseil départemental qui seront appelés à siéger au sein du comité,

Arrête

Article 1er- La représentation du Département au sein du Comité du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées est assurée par :

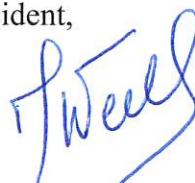
- M. GONZALEZ José, Vice-président du Conseil départemental, représentant le Président du conseil départemental.

- Mme SINOPOLI Nadine, conseillère départementale, en tant que Présidente de la commission solidarité, santé, habitat ou son représentant.

Article 2 - Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et sera mentionné dans l'arrêté fixant la composition du comité.

Article 3 - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Montauban
Le 14 SEP. 2021
Le Président,



Michel WEILL